

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 09.02.2026

Sur convocation en date du 29 janvier 2026, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre s'est réuni le lundi 09 février deux mille vingt-six, à 9 heures et 30 minutes à la salle polyvalente de GIMOUILLE, sous la présidence de Madame Marie-Christine AMIOT, Maire de SAINT FIRMIN.

Titulaires		Suppléants	
Collèges des représentants des communes affiliées			
AMIOT Marie-Christine	X	AUFEVRE Adrien	
VINDIOLET Jean-François	X	DETILLEUX Bernard	
FORGET Jean-Michel	X	SIMEON Janny	
GUYOT Justine		BARBOSA Fernand	
MARILLIER Christian	Absent excusé	VALÈS Henri	
DESABRE Eliane		RAPEAU Patrick	
DUCREUZOT Serge	X	FAUST René	
BERGER Fabrice	X	VALLET Alain	
VINCENT Robert	Absent excusé	NOËL Gilles	Absent excusé
BÉZÉ Stéphanie		LOCTIN Emmanuel	Absent excusé
BOURDOUNE Nicolas	Absent excusé	JOUHANNEAU Julien	Absent excusé
ROY Régine	Absente excusée	MARIE Michel	Absent excusé
BOUILLON Sandra		ROBERT Nicole	X
DEVOUCOUX Agnès	X	DEVIIENNE Gilles	
FRAGNY Christophe	X	GATIGNOL Jean-Marie	
MERCIER Jacques	X	FOREST Jean-Yves	

Collège spécifique des représentants des établissements publics			
HERTELOUP Alain		LEBEAU Jean-Louis	Absent excusé
MASI Benjamin	Absent excusé	THOMAS Sylvie	Absente excusée
MORINI Céline	Absente excusée	MAZOYER Martine	Absente excusée
SANGARÉ Mahamadou	X	CORDIER Philippe	
CORDIER Philippe	X	LARGERON Guillaume	
FERRAND Gérard	X	PASIN Jacqueline	

Autres participants à la séance	
THOMAS Michaël Directeur par intérim	SIMONIN Amandine Assistante de direction
GRAS Nicolas Responsable pôle carrière et conseil statutaire	

Etaient excusés :

Christian MARILLIER, Robert VINCENT, Nicolas BOURDOUNE, Régine ROY, Benjamin MASI, Céline MORINI, Henri VALES, Gilles NOEL, Emmanuel LOCTIN, Julien JOUHANNEAU, Michel MARIE, Jean-Louis LEBEAU, Sylvie THOMAS, Martine MAZOYER

Etaient absents :

Justine GUYOT, Eliane DESABRE, Stéphanie BÉZÉ, Sandra BOUILLON, Alain HERTELOUP

Procurations :

M MASI a donné pouvoir à Mme AMIOT

Mme MORINI a donné pouvoir à M SANGARE

M MARILLIER a donné pouvoir à M FRAGNY

Mme ROY a donné pouvoir à M FORGET

Nombre de membres présents en exercice	22
Quorum	11
Nombre de membres présents	12
Nombre de procurations	4
Nombre de votants	16
Date de convocation	29.01.2026
Secrétaire de séance	Fabrice BERGER

Monsieur BOURCIER, Maire de GIMOUILLE a fait un mot d'ouverture.

Madame la Présidente remercie la mairie de GIMOUILLE pour son accueil.

Madame la Présidente fait état des procurations.

M MASI a donné pouvoir à Mme AMIOT

Mme MORINI a donné pouvoir à M SANGARE

M MARILLIER a donné pouvoir à M FRAGNY

Mme ROY a donné pouvoir à M FORGET

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 9H50.

Monsieur Fabrice BERGER est désigné comme secrétaire de séance.

Les questions à l'ordre du jour sont ensuite débattues les unes après les autres.

ORDRE DU JOUR

Sur proposition du bureau réuni le 26 janvier 2026 :

20260209 – 01 – Adoption du compte-rendu du CA du 02/12/2025

20260209 – 02 – Rapport Chambre Régionale des Comptes

20260209 – 03 – Suppression du poste d'Adjoint de Direction/ Réorganisation des services/ Mise à jour du tableau des effectifs

20260209 – 04 – Cycle de travail

20260209 – 05 – Télétravail

20260209 – 06 – Participation employeur à la prévoyance

20260209 – 07 – Participation employeur à la complémentaire santé

20260209 – 08 – Débat d'Orientations Budgétaires

20260209 – 09 – Autorisations de dépenses d'investissement

20260209 – 10 – Informations diverses

Titulaires	Emargement	Suppléants	Emargement
AMIOT Marie-Christine		AUFEVRE Adrien	
VINDIOLET Jean-François		DETILLEUX Bernard	
FORGET Jean-Michel		SIMEON Janny	
GUYOT Justine		BARBOSA Fernand	
MARILLIER Christian	Absent excusé	VALÈS Henri	Absent excusé
DESABRE Eliane		RAPEAU Patrick	
DUCREUZOT Serge		FAUST René	
BERGER Fabrice		VALLET Alain	
VINCENT Robert	Absent excusé	NOËL Gilles	Absent excusé
BÉZÉ Stéphanie		LOCTIN Emmanuel	Absent excusé
BOURDOUNE Nicolas	Absent excusé	JOUHANNEAU Julien	Absent excusé
ROY Régine	Absente excusée	MARIE Michel	Absent excusé
BOUILLON Sandra		ROBERT Nicole	
DEVOUCOUX Agnès		DEVienne Gilles	
FRAGNY Christophe		GATIGNOL Jean-Marie	
MERCIER Jacques		FOREST Jean-Yves	
HERTELOUP Alain		LEBEAU Jean-Louis	Absent excusé
MASI Benjamin	Absent excusé	THOMAS Sylvie	Absente excusée
MORINI Céline	Absente excusée	MAZOYER Martine	Absente excusée
SANGARE Mahamadou		CORDIER Philippe	
CORDIER Philippe		LARGERON Guillaume	
FERRAND Gérard		PASIN Jacqueline	

APPRÉCIATION ET QUI CONDITIONNENT LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026 ET DU DÉBAT QUI S'EN EST SUIVI.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 12

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 16

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 16

20260209 – 09 – Autorisation de dépenses d'investissement

Pour mémoire, les dépenses d'équipement inscrites au Budget Primitif 2025 s'élevaient au total à 268 500€. Liquider et mandater le **chapitre 21 : 67 125€**.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- AUTORISE LA PRESIDENTE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DE CREDITS VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2025.
- INSCRIT LES CREDITS DE LA MANIERE SUIVANTE :
- **CHAPITRE 21 (IMMOBILISATIONS CORPORELLES) : 67 125 €**

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 12

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 16

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 16

DIVERS

Monsieur MERCIER s'interroge sur les mises à disposition du personnel du Pôle SST (le directeur et deux secrétaires). Madame la Présidente souligne que, grâce aux recherches de Monsieur THOMAS et de Monsieur GRAS, a été prise la décision de renouveler pour un an à partir du 1^{er} janvier 2026, car si « demain » le Pôle SST n'existe plus, le Centre de Gestion a pour obligation de récupérer les trois agents mis à disposition.

- DE PARTICIPER A COMPTER DU **01/01/2026**, A LA PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LES AGENTS CHOISSANT D'ADHERER AU CONTRAT COLLECTIF MIS EN PLACE PAR LA COLLECTIVITE (CONVENTION DE PARTICIPATION) ;
- DE FIXER LE MONTANT MENSUEL DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR A **7 € PAR AGENT**,
- D'INSCRIRE LES CREDITS NECESSAIRES AUX BUDGETS DES EXERCICES CORRESPONDANTS.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 12

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 16

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 16

20260209 – 07 – Participation employeur à la complémentaire santé

Mme la présidente propose aux membres de valider la participation financière du CDG58 à la complémentaire santé à hauteur de 20€

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE :

- DE PARTICIPER A COMPTER DU **01/01/2026**, A LA COMPLEMENTAIRE SANTE SOUSCRITE PAR LES AGENTS CHOISSANT D'ADHERER AU CONTRAT COLLECTIF MIS EN PLACE PAR LA COLLECTIVITE (CONVENTION DE PARTICIPATION) ;
- DE FIXER LE MONTANT MENSUEL DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR A **20 € PAR AGENT**,
- D'INSCRIRE LES CREDITS NECESSAIRES AUX BUDGETS DES EXERCICES CORRESPONDANTS.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 12

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 16

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 16

20260209 – 08 – Débat d'Orientations Budgétaires

Madame la présidente présente aux membres le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2026.

APRÈS EN AVOIR DÉBATTU

- PREND ACTE DES DIVERS ELEMENTS DE CONTEXTE FIGURANT DANS LE RAPPORT SOUMIS A SON

Afin de se mettre en conformité, le télétravail n'a jamais fait la demande d'un avis en CST depuis le mandat de Madame la Présidente.

Pour veiller au bien-être des agents, Madame la Présidente a pris la décision, pour les vacances de fin d'années de mettre les agents en télétravail, ce qui les a reposés.

Le télétravail se fera occasionnellement :

- Dossiers compliqués
- Conditions météorologiques
- Travaux
- Epidémie

Monsieur GRAS informe les membres qu'une attestation sur l'honneur a été signée par tous les agents avant d'être en télétravail. Formulant la disposition d'une assurance immobilière, une installation électrique, un aménagement ergonomique, disposition d'une connexion internet, ne pas recevoir du public et de ne pas fixer de rendez-vous professionnels. Informer la hiérarchie en cas de déménagement, savoir ce que la charte informatique s'applique aussi au domicile.

Une visite du domicile de l'agent est possible par les membres du Comité Social Territorial de la Formation Spécialisée pour vérifier l'installation.

Monsieur GRAS indique que pendant les jours de télétravail, les agents n'ont pas de téléphone, ce qui est le but d'avancer et de ne pas être interrompu par les communications.

Monsieur FRAGNY indique qu'il faudra mettre à jour la charte informatique pour le télétravail.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE :

- D'APPROUVER LA MISE EN PLACE DU TELE TRAVAIL POUR LES AGENTS DE L'ETABLISSEMENT
- D'AUTORISER L'AUTORITE TERRITORIALE A SIGNER TOUT ACTE Y AFFECTANT ;

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 12

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 16

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 16

20260209 – 06 – Participation employeur à la prévoyance

Mme la présidente propose aux membres de valider la participation financière du CDG58 à la prévoyance à hauteur de 7€

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE :

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 16

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 16

ANNEXES : TABLEAU DES EFFECTIFS ET ORGANIGRAMME.

20260209 – 04 – Cycle de travail

Madame la Présidente indique aux membres qu'actuellement les référents de pôle et la Direction sont à 38H par semaine pour 18 jours de RTT et les agents sont à 37H par semaine pour 12 jours de RTT.

Suite à une bonne relation avec les agents, certains restaient plus longtemps pour travailler et donc Madame la Présidente a souhaité proposer le choix suivant aux agents et aux encadrants :

- Référent de pôle et à la Direction : de rester à 38H par semaine ou de passer à 39H par semaine
- Agents : de rester à 37H par semaine ou de passer à 38H par semaine

Monsieur GRAS indique que 5 agents ont souhaité passer à 38H pour 18 jours de RTT et informe que les référents de pôle n'ont pas souhaité passer à 39H pour 23 jours de RTT car ils peinent à poser leurs RTT. Il y a un accord avec Madame la Présidente, si les encadrants doivent partir plutôt, ils peuvent, c'est un rapport de bon sens et de confiance.

Les jours de RTT qui ne sont pas pris seront mis sur le compte épargne des temps des agents.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DECIDE - D'approuver les nouveaux cycles de travail pour les agents de l'établissement à compter du 1^{er} mars 2026

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 12

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 16

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 16

20260209 – 05 – Télétravail

Monsieur THOMAS informe que la cotation dans le cadre du régime indemnitaire est en cours de finalisation.

Madame la Présidente remercie les membres du conseil d'administration et indique que c'est grâce à leur soutien qu'il y a un bon rapport.

OUVERTURE DU DEBAT

Monsieur MERCIER dit qu'il serait souhaitable de faire une publicité de synthèse du rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour valoriser le travail qui a été fait.

Arrivée de Madame DEVOUCOUX à 10H.

Monsieur CORDIER soutient la proposition de Monsieur MERCIER.

Monsieur BERGER, pour respecter les agents et les membres du conseil d'administration, il est nécessaire de le publier, mais il est préférable de ne pas trop l'alimenter.

APRES EN AVOIR DEBATTU, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

-PREND ACTE DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES ET DU DEBAT QUI S'EN EST SUIVI.

20251202 – 03 – Suppression du poste d'Adjoint de Direction/ Réorganisation des services/ Mise à jour du tableau des effectifs

Madame la Présidente explique le motif de suppression de poste fondé sur l'intérêt de service :

- Disparition du besoin ayant justifié sa création : site internet mise en production en 2025, conventions de participation PSC (santé et prévoyance) finalisées au 1^{er} janvier 2026, ainsi que le contrat d'assurance statutaire, développement des prestations à façon confiées au Centre de Gestion commun.
- Dysfonctionnements relevés par la CRC.
- Arrivée d'un profil expérimenté (fonctionnaire titulaire) en qualité de Directeur par intérim.
- Modifications des attributions correspondants à l'emploi : RH et finances rattachées directement à la direction par intérim

Elle précise que le Comité social territorial a émis un avis favorable.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- DE SUPPRIMER l'emploi d'adjoint de direction, à temps complet – grade d'attaché territorial, à compter du 10/02/2026,
- DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs du personnel du Centre de gestion à compter de cette même date.
- DE MODIFIER en conséquence l'organigramme du Centre de gestion à compter de cette même date.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 12

20260209 – 01 – Adoption du compte-rendu du CA du 02/12/2025

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2025.

Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 02 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

20260209 – 02 – Rapport Chambre Régionale des Comptes

Madame la Présidente informe que la Chambre Régionale des Comptes a rendu son rapport d'observations définitives le 10 décembre 2025.

Il deviendra public et communicable dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

5 grandes parties :

1. Une offre de service à consolider
2. Une situation financière et une gestion budgétaire à améliorer
3. Un fonctionnement interne à mettre en conformité avec la réglementation
4. Une gestion des ressources humaines
5. Une connaissance des enjeux RH du territoire nivernais à mieux valoriser

6 recommandations :

1. Mettre en place une comptabilité analytique
2. Etablir chaque année un rapport d'activité et le présenter en conseil d'administration
3. Définir, par délibération, l'étendue des délégations accordées par le conseil d'administration à la Présidente et par la Présidente aux Vice-Présidents
4. Intégrer dans le RSU toutes les données relatives à l'état de la situation comparée des femmes et des hommes
5. Etablir le tableau des effectifs, et l'actualisation à chaque nouvelle délibération relative aux créations ou suppressions de postes
6. Mettre à jour les délibérations relatives au RIFSEEP

Monsieur THOMAS indique que c'est un bon rapport dans l'ensemble, quelques propositions d'améliorations qui sont intéressantes et qui vont permettre d'aider au mieux le Centre de Gestion.

Il constate un vrai effort de Madame la Présidente d'avoir fait évoluer les offres de service.

Une situation financière correcte mais des lacunes dans la gestion financière et comptable.

Monsieur THOMAS indique également que la commission finances n'existe pas dans les CDG, la seule commission qui existe est la commission de bureau.

Arrivée de Monsieur FRAGNY à 9H52.

Madame la Présidente a également reçu les courriers des trois agents mis à disposition.

Monsieur BERGER a quitté la séance à 11H40.

Monsieur GRAS indique qu'une comptable va arriver en mise à disposition à partir du lundi 16 février 2026 (les lundis) et au 1^{er} avril 2026 l'agent sera mutée.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le mercredi 08 avril 2026 à 10H, sous réserve de la disponibilité de la salle du conseil municipal à NEVERS.

La séance est levée à 12H10.

Nevers, le 13.02.2026

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Fabrice BERGER



La Présidente

Marie Christine AMIOT



